

Les 6 éoliennes... c'est non: la commune d'Houffalize prend une claque après le recalage de son projet éolien

Publié le 27/09 à 13h48

par Chantal Monet et Xavier Gérard et Pierre Morleghem

La commune d'Houffalize a pris un gros coup sur la tête. Le projet éolien qu'ils portent, qui comprend l'installation de 6 éoliennes de 200m de haut et de 10 autres un peu plus au nord du territoire, vient d'être recalé. Ce dernier devait permettre de produire 160.000 Mwh par an, soit l'équivalent de 10% de la production wallonne pour l'éolien.

La première partie de la demande a été refusée. 6 éoliennes sont recalées par le Ministre wallon de l'aménagement du territoire pour respecter la faune, la flore et le paysage. La ministre de l'environnement avait pourtant décidé de passer outre les avis négatifs de l'administration en donnant son feu vert. Ce refus, malgré un projet jugé presque parfait et adapté en fonction des critiques citoyennes, passe très mal auprès des spécialistes de l'énergie et de la commune.

"Y-aura-t-il encore un avenir pour l'éolien en province du Luxembourg ?", s'interroge Philippe Cara, l'Échevin de l'Énergie d'Houffalize (Les Engagés). *"Ce projet présentait toutes les qualités requises pour un octroi"*, s'offusque-t-il ensuite. Pour les 10 autres éoliennes, le permis doit encore être introduit. La Wallonie veut tripler sa production éolienne d'ici 2030, ce refus est donc une tuile. *"Si elle continue à refuser des projets aussi emblématiques et importants, c'est effectivement très inquiétant"*, confirme Fawaz Al Bitar, le Directeur Général de la Fédération des Énergies Renouvelables, EDORA.

"Depuis le début de cette mandature, nous avons accepté 182 éoliennes sur notre territoire. Nous sommes favorables au déploiement du renouvelable, mais pas partout, pas en toutes circonstances", lui répond Willy Borsus, Ministre wallon en charge de l'Aménagement du territoire (MR). C'est aussi un coup dur pour la commune d'Houffalize, au niveau financier, puisqu'elle passe à côté d'une prime de 116.000 euros par éolienne. Engie et Eneco, de leurs côtés, étudient l'option d'un recours au Conseil d'État.